



MUNICIPALITÉ DES CÈDRES

Publication du nombre de postes pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est exigé ou souhaitable

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

En vertu de l'article 20.1 de la *Charte de la langue française* et de l'article 11 du **Règlement sur la langue de l'administration**, la Municipalité des Cèdres est tenue de publier dans les trois mois suivant la fin de son exercice, l'information suivante sur son site internet :

1. Nombre de postes pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est exigé : **1**
2. Nombre total de postes pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est souhaitable : **2**
3. Effectif total : **31*** employés

**Ce nombre exclut les employés étudiants, saisonniers, temporaires et les pompiers à temps partiels*